

# CERCLE D'ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES

Saison 2019-2020 – Silence ! Elles tournent...

## Le Procès de Viviane Amsalem (Gett)

de Ronit et Shlomi Elkabetz

Israël – France - Allemagne, 2014. Scénario : Ronit et Shlomi Elkabetz. Avec: Ronit Elkabetz (Viviane Amsalem), Simon Abkarian (Elisha Amsalem), Menashe Noy (Carmel Ben Tovim), Sasson Gabai (Rabbi Shimon), Eli Gornstein (Rabbi Salmion), Ze'ev Revach (Simo), Gabi Amrani (Aboukassis). Musique : Bassell Hallak. Drame, 1h55.

**Le film dans les festivals, récompenses et nominations :** Prix au Festival international des Hamptons et au National Review Awards 2014. Nominations au Festival de Cannes 2014 dans la Quinzaine des Réalisateurs, au festival de Saint-Sébastien (Espagne), au festival de Toronto, aux Golden Globes 2015 et aux Satellite Awards 2015.

### Interview en 2014 de Shlomi Elkabetz lors de la sortie du film à Cannes (sur [www.clap.ch](http://www.clap.ch))

*Le sujet étant délicat, quelle a été la réaction du public israélien ?*

Cela a été une grande surprise, je me suis senti comme un enfant face à la réaction du public. Il est sorti étonné et en colère à cause du sujet, il s'est approprié l'histoire et s'est mis à en débattre. Les femmes ne peuvent pas divorcer. Tout le monde était d'accord pour que Viviane acquière la liberté, mais personne ne savait comment elle pouvait y parvenir. Quand vous vous mariez, vous ne pensez pas à divorcer, vous pensez à l'amour et aux préparatifs du mariage. Le tribunal religieux est le seul lieu interdit en Israël, le seul habilité à prononcer les divorces... On n'en parle jamais, on n'y entre pas, les procès ont lieu à huis clos. L'idée est profondément ancrée dans la société israélienne que la loi juive détermine les droits de la famille et détermine qui est israélien. C'est comme une règle universelle qui fait consensus, on accepte l'impact de la religion sur la vie.

*Pourquoi avoir pris le parti de ne jamais tourner à l'extérieur du tribunal ?*

Pour Viviane Amsalem, il n'y a plus de vie en dehors de ces murs, il n'y a que le procès qui compte. Alors pourquoi sortir ? Cette femme est dans l'attente et, en tant que réalisateurs, nous sommes restés fidèles à ce qu'elle ressent. Dès le départ, beaucoup de questions se sont posées : comment faire pour faire sentir qu'à l'extérieur il y a quand même la vie qui continue ? Ce sont les témoins qui amènent de l'air dans ce lieu clos. Le son et la lumière sont également très importants sur ce point : on entend les bruits de la ville derrière une fenêtre, un autre procès qui a lieu à côté, on voit les saisons qui passent ...

*A quelles difficultés de mise en scène avez-vous été confrontés ?*

Si vous tournez dehors, il y a un million de possibilités pour placer la caméra. Dans une pièce close, on a peut-être moins le choix donc il faut être extrêmement précis. Ma sœur et moi, nous voulions une réalisation très simple. Tout commence par un point de vue : tu parles, je te regarde. Et on a compris que dans ce tribunal la dramaturgie devait être guidée par les regards des hommes, pas ceux de la femme, car c'est eux qui conduisent le procès. On a choisi de ne pas être au-dessus des personnages, c'est à travers leurs yeux que se dévoile l'action.

*Vous exposez un sujet grave tout en distillant beaucoup d'humour ...*

On rit des situations, pas des protagonistes. Ce qui se passe est absurde et déclenche le comique. Le public n'arrête pas de se dire: «C'est pas vrai!» Ce procès ressemble à un spectacle de cirque.

*A quelles réactions vous attendez-vous au sein de la communauté hassidique ?*

Le film y fera polémique. Là-bas, les procès pour meurtre sont publics mais, pour les divorces, les portes sont fermées. On les ouvre et on s'attend à ce que ça lance un mouvement. La situation ne changera pas d'une minute à l'autre mais, enfin, on commencera à parler. Les femmes ne peuvent plus se taire.

*La situation des femmes n'a-t-elle pas évolué ?*

On peut sortir, s'habiller comme on veut, mais il s'agit d'une fausse liberté. Il n'y a rien de fait pour les droits des femmes. Le divorce passe toujours par la loi religieuse, quel que soit le lieu du mariage civil, même à l'étranger. Si les femmes peuvent aussi refuser le divorce à leur mari, elles sont 200.000 en attente d'une séparation contre... trois hommes. C'est ce que nous avons voulu montrer à travers ce cas exemplaire. Exposer aux yeux du monde la situation terrible dans laquelle elles se trouvent, attendant parfois pendant vingt ans qu'on les libère enfin d'un mariage dont elles ne veulent plus, d'un homme qu'elles ne supportent plus, qu'elles n'aiment plus. Peut-être que grâce à ce film, les choses pourraient éventuellement commencer à bouger. Par exemple en créant le débat. Rappelons que, dans ce pays considéré comme le plus démocratique du Moyen-Orient, le chemin à parcourir vers la modernisation de la société est encore long. Dans les faits, Israël se révèle identique aux autres pays du Proche-Orient en continuant à appliquer des règles vieilles de 4000 ans.

### **Dans la presse**

Le propos du film est de démontrer l'inégalité du statut des époux, sur le plan légal et au-delà. Femme de tempérament, Viviane doit sans cesse se dominer : tandis qu'Elisha n'encourt aucune pénalité pour ses absences répétées, elle sait que tout éclat pourrait se retourner contre elle. Qu'un témoin l'ait vue dans un café avec un homme, qu'elle dénoue ses cheveux dans le tribunal, la voici en danger de déplaire aux juges. Avec les témoignages des voisins, des frères et sœurs des époux, c'est la société israélienne qui défile dans la salle d'audience, avec son sexisme et ses travers drolatiques. Austère dans sa forme, éprouvant en raison du désespoir de Viviane, émouvant grâce au jeu impeccable de ses acteurs, ce film passionne de bout en bout par le portrait qu'il dresse du pays et de la condition des femmes. (site internet *la-croix.com*)

Passionnant, *Le Procès de Viviane Amsalem* est un film à la fois mystérieux et oppressant. Quel est ce couple qui vient se déchirer devant ces juges ? Quelle est son histoire ? D'interrogatoire en interrogatoire, de témoignage en témoignage, une réalité, banale et quotidienne, se fait jour, révélant bien des points aveugles de la société israélienne. L'oppression, quant à elle, surgit de la position occupée par Viviane, dont la parole compte moins que celle d'un homme. Déterminée, tout en rage contenue, elle s'efforce de garder son calme, de ne rien laisser paraître de l'humiliation que représente pour elle ce procès kafkaïen. L'évidence est là, monstrueuse : le droit est en faveur d'Elisha. Quoi que dise Viviane, quoi qu'elle révèle de la réalité de son existence au côté de cet homme, elle est forcément, sinon la coupable, du moins l'accusée, en ce qu'elle va contre le commandement sacré de préserver le «foyer juif». Elle aura beau dire, les rabbins seront toujours, a priori, du côté d'Elisha.

C'est là un autre aspect passionnant de ce film, de montrer le fonctionnement d'un tribunal rabbinique. Ici, seules les règles énoncées dans la *ketoubbah* (le contrat de mariage) ont force de loi ; seul l'époux, avec le consentement du tribunal, peut donner le *get*, l'acte de divorce, à sa femme. Celle-ci, tant qu'elle n'a pas formellement divorcé, ne peut refonder un foyer.

On a évoqué le rôle des juges, il faut également parler des deux avocats. L'un, le frère d'Elisha, est une sorte de sous-rabbin madré. L'autre, plus progressiste, est en proie comme sa cliente à une envie furieuse d'en découdre avec cette loi qui tend à «emprisonner à vie» les femmes exprimant simplement leur désir de vivre. (Site internet *le-monde.fr*)

Dossier préparé par Philippe Thonney